



Directeur Administratif : 01.48.12.12.23.

Secrétariat : 01.48.12.19.83.

A l'attention des Trésoriers de
ligues et de départements

DA/NP/21

Objet : Licence 2011 – Nouvelle Saison

Rosny sous Bois,
Le 5 juillet 2010

Chers Amis,

Comme vous le savez, l'assemblée Générale du 17 avril dernier a vu l'adoption de plusieurs résolutions importantes dont :

Les licences : Trois catégories de licences apparaissent désormais pour les Adultes. Ces catégories de licences ont pour but de proposer une grille tarifaire en fonction de l'usage que l'on fait de sa licence.

- Pratique en compétition (A),
- Pratique en club (L),
- Pas de pratique (E).

Le choix du type de licence est indépendant de la qualité du licencié : dirigeant, arbitre, cadre fédéral, accompagnateur...

Ainsi :

- un arbitre qui ne pratique pas du tout peut prendre la licence «E» (pas de pratique),
- un dirigeant qui ne fait qu'une pratique en club peut prendre la licence L.,
- un archer qui veut faire tous les ans au moins une compétition, devra prendre la licence « A » (pratique en compétition).

En cours d'année, il est possible de faire évoluer sa licence (dans le sens croissant du tarif). Dans ce cas, seule la différence de tarif sera prélevée.

Pour plus d'informations, consultez la rubrique disponible sur le site www.ffta.fr, rubrique «S'affilier et Adhérer» - «Nouveautés licences 2011».

Observations sur la licence E (Pas de pratique) : Nombre de personnes non pratiquantes (des sympathisants, des accompagnateurs, des parents, des anciens archers...) ne pouvaient avoir droit de vote à l'Assemblée Générale car non membres licenciés. Avec la licence E les clubs peuvent désormais offrir une adhésion à moindre prix, avec une couverture assurance complète dans le cadre de leurs activités bénévoles. La licence E est aussi faite pour développer le nombre de membres à part entière. Ils sont comptabilisés dans les effectifs fédéraux et sont pris en compte pour le décompte des voix dans les assemblées générales des structures fédérales.

Par ailleurs, les nouvelles catégories d'âges (concerne les cadets et les juniors) vont être applicables dès le 1^{er} septembre 2010. Prenez connaissance du tableau des catégories d'âges joint à ce courrier.

Cotisation des membres (les clubs) :

L'assemblée générale a également fixé le montant annuel de la cotisation club à 20 €. Si cette cotisation existait dans nos statuts (article 26), son montant n'avait jamais été arrêté. La période de règlement de la cotisation est fixée du 1^{er} septembre au 30 novembre de chaque année. Passée cette période, tout club qui n'aura pas réglé sa cotisation sera redevable d'une pénalité dont le montant a été fixé à 30 €.

Mise à jour des cotisations :

Nous rappelons que vous devez mettre à jour sur l'extranet fédéral les cotisations de ligues ainsi que celles de vos Comités Départementaux. Ces derniers sont invités à vous les communiquer expressément. Vous avez jusqu'au 31 août pour le faire. **Passé le 1^{er} septembre**, afin d'éviter les anomalies dans les tableaux de bord, **nous ne pouvons faire aucun changement tarifaire** si des licences ont été souscrites. Les calculs financiers sont en effet effectués au moment de la validation. Modifier les tarifs reviendrait à rendre incohérent les montants financiers.

Assurance : Très important :

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur les principes qui déterminent les conditions de délivrance de l'Assurance Fédérale dans les clubs. Nous rappelons que nous sommes tenus à un devoir d'information. En cas d'accident grave, tout manquement peut exposer la Fédération à de graves difficultés

De simples précautions sont à prendre mais elles ont un caractère **OBLIGATOIRE**.

Les clubs DOIVENT impérativement remettre à chaque licencié la notice assurance jointe au courrier de début de saison et, concomitamment, attirer l'attention du licencié sur la nécessité de souscrire une garantie individuelle accident (*pour un montant de 30 centimes d'euro*) qui le couvre en cas de dommage corporel pendant la pratique du Tir à l'Arc et pour se rendre sur le lieu de l'activité. Le licencié est en droit d'accepter ou de refuser. En outre, il peut étendre ses garanties en souscrivant individuellement à l'une des options proposées.

Chaque année, malgré nos rappels, nous constatons que cette règle n'est pas toujours appliquée selon les clubs. Nous comptons sur vous pour relayer le message.

A partir du 1^{er} septembre prochain, l'assureur fédéral devient «La Sauvegarde» ; une filiale GMF. Ce Choix a été retenu après un appel d'offre, conformément aux dispositions du Code du Sport.

Comme à l'accoutumée, les clubs recevront courant août l'ensemble des éléments pour la licence 2011.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Chers Amis, en l'expression de nos cordiales salutations.

Le Directeur Administratif,
Didier AUBIN



Copie pour information : aux Présidents de ligues, de Comités Départementaux, aux membres du Comité Directeur de la F.F.T.A, aux C.T.R./C.T.F.

P.J. : 1 tableau des catégories d'âges et tarifs 2011.

TABLEAU DES CATEGORIES D'AGES

Types de licences	Condition : être né(e)	Vous êtes
ADULTES	<p>Avant le 01.01.1952 Entre le 01.01.1952 et le 31.12.1961 Entre le 01.01.1962 et le 31.12.1990</p>	<p>(SV) Super Vétéran (V) Vétéran (S) Senior</p>
JEUNES	<p>Entre le 01.01.1991 et le 31.12.1993 Entre le 01.01.1994 et le 31.12.1996 Entre le 01.01.1997 et le 31.12.1998 Entre le 01.01.1999 et le 31.12.2000</p>	<p>(J) Junior (C) Cadet (M) Minime (B) Benjamin</p>
POUSSINS	<p>Après le 01.01.2001</p>	<p>(P) Poussin</p>

TARIFS DES LICENCES

Types de licences		PART FEDERALE			Part Régionale	Part Départ.	Tarif National	Validité
		Hors I.A. (*)	Part I.A.	S/Total				
Adultes	<i>Compétition</i>	37,70 €	0,30 €	38,00 €	Libre	Libre	Variable selon parts Régionales, Départementales & de Rondes (Picardie)	Du 01/09/2010 au 31/08/2011
	<i>Club</i>	29,70 €	0,30 €	30,00 €				
	<i>Sans pratique</i>	24,70 €	0,30 €	25,00 €				
Jeunes		20,70 €	0,30 €	21,00 €				
Poussins		11,70 €	0,30 €	12,00 €				
Convention Handi.	<i>F.F.H.</i>	13,70 €	0,30 €	14 €	2 €	2 €	18 € (à régler par le licencié à la F.F.H.)	31/08/2011
	<i>F.F.S.A.</i>	13,70 €	0,30 €	14 €	2 €	2 €	18 €	
Découverte		14,70 €	0,30 €	15 €	3 €	2 €	20 €	Du 01/03 au 31/08

(*) I.A. = Assurance Individuelle Accident

**Abonnement à la revue fédérale TIR A L'ARC : 1 an 27 €
2 ans 49 € (à souscrire uniquement auprès de la FFTA)**